



Newsletter 56 | décembre 2023

ÉDITORIAL

Avec beaucoup d'élan dans cette nouvelle année

Cette année a été bien remplie pour notre association grâce à de nombreux événements passionnants et de belles rencontres. En 2023, treize événements traitant d'un large éventail de sujets relatifs au travail du CA ont été organisés. Les huit événements en Suisse alémanique (y compris les séminaires pratiques sur le nouveau droit des actions, la nouvelle loi fédérale sur la protection des données et le nouveau *Swiss Code of Best Practice*), les quatre événements en Romandie et notre assemblée annuelle bilingue à Berne ont connu une excellente participation et ont reçu des retours très positifs des participants. Nous remercions chaleureusement tous nos membres qui ont participé à nos événements ! Nous profitons également pour remercier nos partenaires et sponsors. Votre engagement soutient le SwissBoardForum non seulement financièrement, mais aussi en termes de contenu et constitue un pilier précieux de notre plateforme.

Le SwissBoardForum est fier de se consacrer depuis plus de 15 ans à de fructueux échanges d'expériences entre les membres de conseils d'administration de PME suisses. La prise de conscience des défis des CA et des exigences imposées aux membres de conseil d'administration s'est très clairement développée ces dernières années. Nous sommes heureux d'y apporter une contribution fiable et précieuse et de voir notre cercle de membres s'élargir continuellement.

Nous poursuivrons les échanges d'expériences pratiques via une large gamme d'offres au cours de la prochaine année. Les retours de l'enquête du printemps dernier ont confirmé que l'offre de base est un excellent socle pour l'avenir autant en termes d'étendue que de qualité. C'est sur cette base que nous souhaitons continuer de développer notre offre tout en nous efforçant de rendre le SwissBoardForum plus agile, de communiquer davantage et de nous concentrer plus encore sur l'efficacité.

THÈMES

SWISSBOARDFORUM

En notre nom propre

DROIT

Nouveautés juridiques et actualités

POLITIQUE

Transparence des personnes morales – un registre également pour les PME

POLITIQUE

Le secteur privé n'est pas un terrain de chasse pour les acteurs étatiques et paraétatiques

CONTACT

SwissBoardForum

Kapellenstrasse 14
Case postale, CH-3001 Berne

Secrétariat romand:

Case postale 1215
CH-1001 Lausanne
secretariat@swissboardforum.ch
www.swissboardforum.ch



Le programme 2024 vous a déjà été envoyé par courrier postal. L'année prochaine, nous vous proposerons deux événements supplémentaires pour un total de 15 rencontres pertinentes pour les conseils d'administration (neuf en Suisse alémanique, cinq en Suisse romande et notre assemblée générale annuelle à Berne). Vous avez également la possibilité de participer à de nombreux événements organisés par nos partenaires à des conditions avantageuses.

Cher membre, nous vous remercions de votre fidélité et de votre intérêt au SwissBoardForum. Un engagement actif et une volonté d'échanger ses propres expériences, un intérêt pour le développement personnel au sein d'un réseau compétent avec des collègues d'égal à égal ainsi que les apports d'experts accessibles et expérimentés de divers domaines sont l'essence même du « *sharing experience* » prévalant au SwissBoardForum.

Nous serions heureux de compter sur votre participation au SwissBoardForum pour 2024 et nous vous serions reconnaissants de la payer dans les 30 jours. Merci beaucoup ! Comme petit cadeau, tous nos membres recevront un exemplaire de la troisième édition entièrement révisée

SWISSBOARDFORUM

En notre nom propre

Programme annuel SwissBoardForum 2024

Il y a quelques jours, vous avez reçu par courrier le programme 2024 tout juste sorti de presse ainsi que la facture pour les cotisations 2024. L'année prochaine, nous organiserons **deux événements supplémentaires** pour un total de quinze événements liés au conseil d'administration.

En **Suisse alémanique**, nous vous proposerons **maintenant neuf événements** sur les thèmes suivant :

- Compétences financières au CA : allons à l'essentiel (événement partenaire avec NICG)

et complétée de notre manuel du conseil d'administration. Celui-ci sera publié au cours du premier semestre 2024.

Aperçu des thèmes abordés dans cette newsletter point :

- En notre nom propre
 - Programme annuel SwissBoardForum 2024
 - Annonce d'événement : la nouvelle conférence zurichoise des conseils d'administration 2024
 - Conseil consultatif SwissBoardForum
 - Partenariat média Ringier Axel Springer Schweiz
- Nouveautés juridiques et actualités
- Transparence des personnes morales – un registre également pour les PME
- Le secteur privé n'est pas un terrain de chasse pour les acteurs étatiques et paraétatiques

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous nous réjouissons de pouvoir vous accueillir à nouveau nombreux à nos manifestations en 2024.

Vous trouverez des informations sur nos prochaines manifestations à la fin de cette newsletter, dans le programme des manifestations 2024 fraîchement imprimé ainsi que sur le site Internet de SwissBoardForum sous

<https://www.swissboardforum.ch/fr/Manifestations/Manifestations>

Pour terminer, nous vous souhaitons ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année et une nouvelle année pleine de succès et de santé.

Avec nos salutations les meilleures

Martin Troxler
Secrétaire général

Fabrice Tedeschi
Secrétaire romand

- Une planification successorale réussie – les facteurs clefs
- Rémunérations du CA – comment les décomposer ?
- Les cyberrisques au centre des préoccupations du CA – enseignements d'un cas pratique
- Influence du rapport non financier sur les tâches du CA (événement partenaire avec EXPERTsuisse)
- Développement stratégique au CA (événement partenaire avec Raiffeisen Suisse)
- Cercle des présidents de CA : comment assurer une collaboration réussie entre présidence du CA et la direction ?
- Intelligence artificielle – chance ou destructeur d'emplois ? (événement partenaire avec Rochester-Bern Executive Programs)
- VR-Inside avec Dr Stefan Mäder, président du CA de La Mobilière



En Romandie, nous vous proposerons **cinq nouveaux événements** sur les thèmes suivant :

- ➔ Le début du mandat d'administrateur, équilibre entre opportunités et risques
- ➔ Le quotidien d'un administrateur, ses tâches et responsabilités
- ➔ La fin du mandat d'administrateur, choix ou obligation
- ➔ Cercle des Présidents Romandie (événement partenaire avec KPMG)
- ➔ Favoriser la durabilité et développer une stratégie ESG, le rôle du conseil d'administration (événement en collaboration avec la CCIFS et la CCIG)

Nous nous réjouissons également déjà de la prochaine assemblée générale SwissBoardForum, qui se déroulera dans les deux langues nationales le 18 juin 2024 au Kursaal de Berne. Réservez cette date dès aujourd'hui !

Vous trouverez le programme annuel 2024 et d'autres informations sur les différentes manifestations sur le site internet de SwissBoardForum sous

<https://www.swissboardforum.ch/fr/Manifestations/Manifestations>

Par ailleurs, vous avez à nouveau la possibilité de participer à de nombreuses manifestations organisées par nos partenaires à des conditions préférentielles. Vous trouverez un aperçu de celles-ci sous

<https://www.swissboardforum.ch/fr/Manifestations/partner>

Annnonce d'événement : la nouvelle conférence zurichoise des conseils d'administration 2024

Le 14 mars 2024 à l'hôtel Metropol de Zurich aura lieu sous la direction éclairée de Stefanie Meier-Gubser la nouvelle conférence zurichoise des Conseils d'administration 2024 de notre partenaire Schulthess Juristische Medien. Les membres du SwissBoardForum bénéficient d'une réduction de 15% sur les frais d'inscription. Profitez de cette opportunité et bénéficiez d'échanges avec des experts reconnus sur les thématiques suivantes :

- ➔ Conseil d'administration et leadership – *walk the talk*
- ➔ Diriger lors d'une crise – qualités de leadership et résilience
- ➔ Collaboration au CA – rôles, fonctions et organisation
- ➔ Tendances et défis actuels pour l'économie
- ➔ Aborder correctement le processus stratégique – le CA face à ses responsabilités
- ➔ La meilleure composition possible pour un CA – chercher et trouver
- ➔ Cybersécurité des entreprises – prévention et intervention
- ➔ Du Palais fédéral et du Tribunal fédéral – nouveautés juridiques et actualités pour les membres de CA

De plus amples informations sur le programme et les intervenants sont disponibles sur le site internet du Schulthess Forum : <https://www.schulthessforum.ch/neue-zuercher-verwaltungsratskonferenz/>

Vous pouvez vous inscrire directement sur le Forum Schulthess. Afin de bénéficier de la réduction de 15%, veuillez lors de votre inscription sélectionner « Membre SwissBoardForum » sous les conditions préférentielles.

Conseil consultatif SwissBoardForum

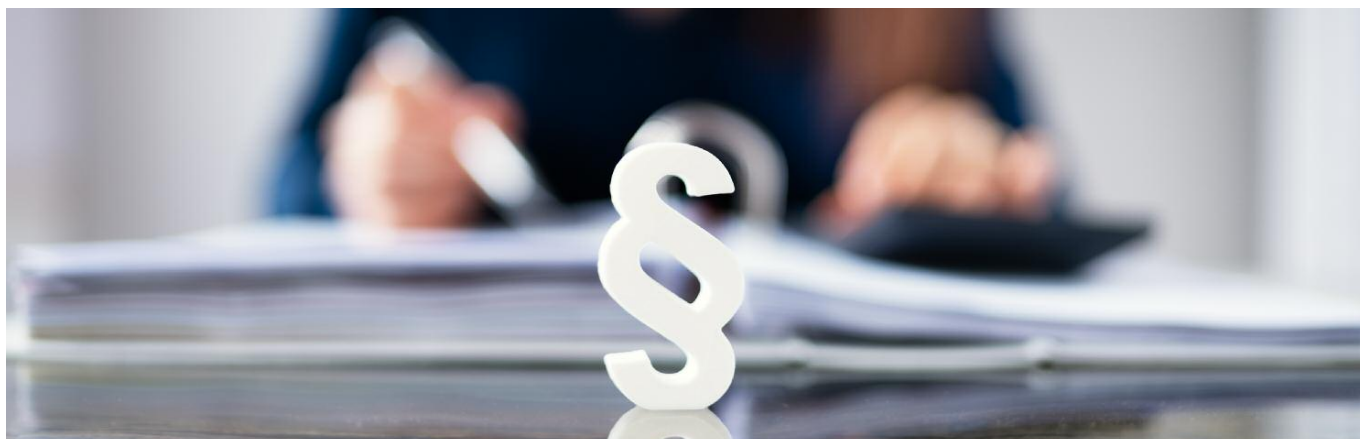
Le comité directeur du SwissBoardForum a décidé de ne plus donner la priorité au lobbying politique. Le conseil consultatif, à prédominance politique, sera ainsi dissous lors de la prochaine assemblée générale 2024. Le comité directeur du SwissBoardForum tient à remercier sincèrement tous les membres du conseil consultatif leur soutien à notre association par leur nom et leur réputation au cours des dernières années.

Partenariat média Ringier Axel Springer Schweiz

Le comité directeur du SwissBoardForum a décidé de ne pas poursuivre le partenariat média avec Ringier Axel Springer Suisse (*Handelszeitung* et *PME Magazine*) en 2024, parce que les abonnements à prix réduit suscitaient trop peu d'intérêt parmi nos membres. De nouveaux partenaires médiatiques sont en cours d'évaluation.

Nouveautés juridiques et actualités

Par Stefanie Meier-Gubser, partenaire advokatur56 ag, membre du conseil consultatif SwissBoardForum



Les nouveautés politiques et législatives influencent le travail des membres de conseil d'administration, tout comme l'évolution de la jurisprudence. Florilège d'actualités politiques et juridiques pertinentes pour les CA.

Avec comme objectifs clairs de renforcer la gouvernance d'entreprise et les droits des actionnaires ainsi que de moderniser l'assemblée générale, le nouveau droit de la société anonyme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il a apporté de nombreuses innovations et adaptations pour les CA ainsi que pour les sociétés de toutes formes juridiques (*voir à ce sujet les articles spécialisés SwissBoardForum sur la pratique du CA 1/2022 (assemblée générale dans le nouveau droit de la S.A.), 2/2022 (les droits des actionnaires dans le nouveau droit de la S.A.), 3/2022 (nouveau droit de la S.A. : nécessités d'adaptations statutaires), 4/2022 (checklist du nouveau droit de la S.A.), 1/2023 (insolvabilité, pertes en capital et surendettement)*). Plus tard dans l'année – le 1^{er} septembre 2023 –, la nouvelle loi fédérale sur la protection des données est entrée en vigueur. Outre les points relatifs au traitement et à la sécurité des données, cette loi contient également des obligations d'information, de divulgation et de gouvernance pour les personnes physiques et morales traitant des données. D'autres modifications légales susceptibles d'avoir un impact sur le travail de CA sont en discussion ou sur le point d'entrer en vigueur. Par exemple, la nouvelle loi fédérale des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (LTPM), entre autres, renforcera l'identification, le contrôle et la transmission d'informations concernant les ayants droit économiques et les organes dirigeants de fiduciaire, créera un registre central des ayants droits économiques et renforcera et élargira la réglementation sur le blanchiment d'argent. Finalement, la jurisprudence récente a connu divers jugements concernant les droits des actionnaires et les obligations du CA. La sélection suivante de

nouveautés juridiques et d'actualités vise à donner aux conseillers d'administration un aperçu pour leur travail au CA.

Vous retrouverez l'article spécialisé complet de Stefanie Meier-Gubser (en allemand) **dans la section réservée aux membres** du site Internet de SwissBoardForum en cliquant *sur le lien suivant*.

Cet article spécialisé fournit des informations concernant :

- 🕒 Les nouvelles dispositions légales :
 - Droit de la fondation révisé dès 2024
 - Nouveau droit de la S.A. : premières expériences et délai transitoire
 - Nouvelle loi sur la protection des données : nouvelles obligations d'information, de divulgation et de gouvernance
- 🗳️ Les propositions de loi et les interventions parlementaires :
 - Transmission des entreprises dans le droit de la succession
 - Loi sur la transparence des personnes morales
 - Introduction d'une forme juridique facultative « entreprise durable »
 - Indemnités chômage pour les entrepreneurs
 - Révision partielle de la loi sur les cartels
 - Introduction du trust dans le droit suisse
 - Adaptations du droit de la société coopérative
- 🏛️ Jurisprudence :
 - Pas d'application du Business Judgment Rule pour les tâches de contrôle et d'organisation
 - Conduite d'une assemblée générale écrite, protection des droits des actionnaires
 - Nullité des décisions du CA
 - Responsabilité du CA lors de cotisations sociales impayées

Transparence des personnes morales – un registre également pour les PME

Réponse de consultation de Fabrice Tedeschi du 14 novembre 2023 pour le Centre Patronal.

Le SwissBoardForum partage la prise de position du Centre Patronal.



Le Centre Patronal et les membres de la Fédération patronale vaudoise estiment que la réglementation proposée n'est pas nécessaire et engendre une bureaucratie importante pour les PME ; nous demandons ainsi de ne pas entrer en matière. La législation suisse, notamment depuis l'introduction du nouveau régime des actions au porteur, répond largement aux recommandations du GAFI. De plus, ces 38 nouvelles pages de loi impliqueront de nouvelles

contraintes pour les entreprises en termes de coûts (estimés déjà entre 15 et 25 millions pour le lancement) et de charge administrative – la bureaucratie, un poids déjà important pour les entreprises, augmente sans cesse. Un « Swiss Finish » ne saurait se justifier sur le dos des PME.

A titre subsidiaire, si le projet devait malgré tout aller de l'avant, le Centre Patronal prend position comme suit sur différents points de l'avant-projet :

Registre des ayants droits économiques

La création d'un registre des ayants droits économiques (art. 18 ss. AV-LTPM) est la solution la plus efficace par rapport aux alternatives non retenues par le Conseil fédéral. D'une part cela correspond à la pratique et aux standards internationaux et européens ; d'autre part il semble qu'aucune alternative plus simple ou flexible ne se dégage.

Les droits d'accès (art. 28 AV-LTPM) doivent être limités aux seules autorités ainsi qu'aux intermédiaires financiers dans le cadre de leurs obligations de diligence. Le Centre Patronal s'oppose à un accès public, même en cas d'intérêt présenté comme prépondérant, car cela ouvrira la porte à des abus.

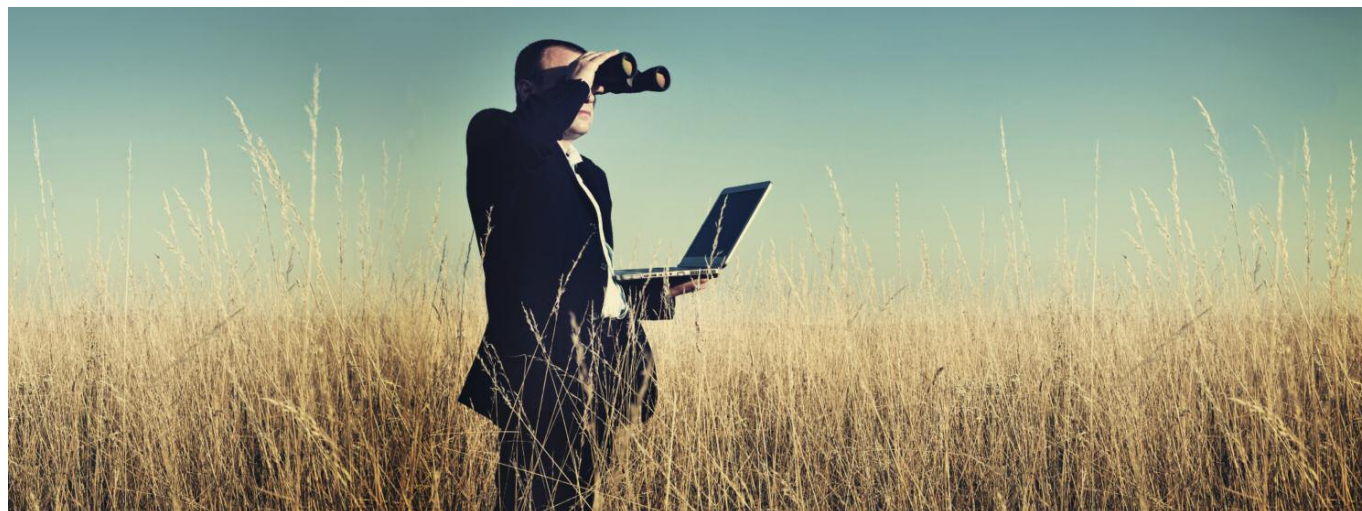
Nouvelles obligations en matière de diligence

Concernant les nouvelles obligations en matière de diligence, le Centre Patronal estime qu'elles sont admissibles car cohérentes avec la pratique internationale. Cela étant, le Centre Patronal s'attend à peu de changement dans la pratique car une grande partie des personnes concernées sont déjà soumises aux obligations LBA via les obligations relatives aux intermédiaires financiers.

Le Centre Patronal souhaite néanmoins que les « conseillers immobiliers » respectivement les courtiers en immeubles soient exclus de ces nouvelles obligations (biffer l'art. 2, al. 3bis, let. a AV-LBA). En effet, les courtiers en immeubles ne jouent normalement aucun rôle dans la transaction financière (et dans ce cas, ils seraient soumis aux obligations de diligence LBA en tant qu'intermédiaire financier) ; de plus, les paiements en espèces sont extrêmement rares dans la pratique, l'acheteur versant le prix de vente auprès d'un établissement bancaire déjà soumis aux obligations LBA (lui-même d'ailleurs plus à même de procéder aux contrôles imposés par la LBA).

Le secteur privé n'est pas un terrain de chasse pour les acteurs étatiques et paraétatiques

Article de Martin Troxler du 1^{er} novembre 2023 dans le Service presse et d'information du Centre Patronal



Les entreprises publiques ou contrôlées par l'Etat interviennent dans le secteur privé, en profitant des avantages que leur confère notamment leur monopole dans leurs domaines d'activité traditionnels. Cela entraîne des distorsions de concurrence au détriment du secteur privé. Il faut des règles du jeu équitables, ainsi que des dispositions légales précises et surtout contraignantes. Le Conseil fédéral semble hélas traîner les pieds.

Le fair-play, ce n'est pas ça !

« Le fair-play, ce n'est pas ça ! » Sous ce nom évocateur, un groupe parlementaire a été créé en 2021 par l'union des PME bernoises, dans le but de lutter contre les conséquences négatives de la concurrence déloyale entre acteurs étatiques et privés. La concurrence est en effet l'un des moteurs d'une économie de marché libérale, et il est donc particulièrement gênant que des entreprises publiques ou contrôlées par l'Etat, occupant une position de monopole dans leur domaine d'activité traditionnel, s'appuient sur cette position pour se développer dans d'autres domaines au détriment de l'économie privée. Cela se fait notamment par le biais d'acquisitions d'entreprises, comme on a pu le constater récemment de la part de certaines entreprises énergétiques ou de La Poste suisse.

Dans de nombreux cas, il n'existe pas de séparation claire entre la mission de base de droit public de ces entreprises et les prestations complémentaires qu'elles proposent sur le marché libre. Le groupe parlementaire « Le fair-play, ce n'est pas ça ! » énumère à ce sujet trois exemples de situations dans lesquelles des acteurs étatiques ou paraétatiques faussent la concurrence : premièrement, lorsqu'ils se

diversifient en dehors de leur mission d'origine et de leur domaine principal (y compris géographiquement); deuxièmement, lorsqu'ils s'attribuent des marchés au sein du groupe en contournant les appels d'offres; troisièmement lorsqu'ils maintiennent leur ancienne raison sociale après des rachats d'entreprises, créant ainsi un manque de transparence. Par ailleurs, lorsque des acteurs étatiques viennent ainsi « chasser » dans le secteur privé, il est problématique qu'ils puissent disposer d'un matelas financier issu de leur monopole dans leur domaine d'activité principal. Ils bénéficient en outre d'autres privilèges, par exemple la garantie explicite de l'Etat, laquelle entraîne généralement des taux d'intérêt plus bas sur le marché des capitaux.

Au minimum, il faut des règles du jeu claires et équitables

Fin septembre, le conseiller aux Etats Andrea Caroni et les conseillers nationaux Beat Rieder et Jürg Grossen ont déposé des initiatives parlementaires (de même teneur) demandant « des règles du jeu claires pour les entreprises fédérales en concurrence avec les entreprises privées » (objets 23.461, 23.462 et 23.469). Ces textes invitent le Parlement à s'impliquer directement dans cette question. Les auteurs se réfèrent en effet à deux autres motions jumelles 20.3531 et 20.3532 « Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques », adoptées en mars de l'année passée et exigeant que le Conseil fédéral propose des modifications législatives « permettant d'endiguer les distorsions de concurrence provoquées par les entreprises publiques ». Or un communiqué de presse du 15.9.2023 – après une année et demie – laisse craindre une certaine indolence du Conseil fédéral quant à l'exécution de cette de-

mande : la seule mesure envisagée, pour le troisième trimestre 2024, serait un complément aux principes directeurs de la Confédération en matière de gouvernance d'entreprise. De notre point de vue, c'est insuffisant.

Ces principes directeurs, peu contraignants sur le plan juridique, ne suffisent en effet pas à répondre efficacement à la problématique évoquée. Les nouvelles initiatives parlementaires récemment déposées apparaissent donc justifiées et nécessaires pour mieux baliser la voie à suivre : il s'agit d'abord de définir clairement dans la loi les prestations que les entreprises liées à la Confédération peuvent fournir en concurrence avec le secteur privé ; et ensuite d'établir des conditions cadres précises (également en matière de transparence et de contrôle) afin de garantir une concurrence loyale.

La persévérance est de mise

Le principe de base est le suivant : le rayon d'action de l'Etat et son empreinte dans l'activité économique ne doivent pas affaiblir la compétitivité et la force d'innovation des entreprises privées. Dans l'idéal, il serait souhaitable que les entreprises publiques n'interviennent pas dans les activités couvertes par le secteur privé ; mais à tout le moins, il est indispensable que des règles équitables soient appliquées et que l'égalité des chances soit garantie.

Cette problématique trouve une application concrète dans l'interpellation 23.3989 « Stratégie d'acquisition agressive de la Poste sur le marché de la logistique » déposée par le

conseiller aux Etats Thierry Burkart. Cette interpellation critique (à juste titre) la reprise intégrale, annoncée par la Poste en juin de cette année, d'une entreprise de logistique alsacienne employant 790 personnes, renforçant ainsi la présence de la Poste dans le secteur très disputé du transport privé. La critique porte notamment sur le fait que la Poste, en raison de la garantie étatique dont elle bénéficie, est en mesure, contrairement aux privés, de mener « une stratégie de reprise agressive sans tenir compte de pertes financières potentielles, tout en menant sur le marché une politique de prix bas ». Voilà un nouvel exemple flagrant de distorsion de concurrence, avec l'arrière-goût amer d'une politique d'expansion dans les pays limitrophes et de suppression de milliers d'emplois en Suisse, comme cela a été annoncé la semaine dernière. Le fair-play, ce n'est pas ça...

Ce ne sont ni les premières ni les dernières interventions parlementaires demandant de mieux cadrer les distorsions de concurrence entre le secteur privé et les entreprises publiques. Et on a toujours l'impression que la Confédération traîne les pieds face à ces demandes. En attendant, le problème prend de l'ampleur et constitue une source d'irritation – en particulier pour les PME mais pas seulement. La Haute école en sciences appliquées de Zurich (ZHAW) a publié en 2022 une étude consacrée à « l'Etat en tant que participant à la concurrence », qui montre qu'un cadre légal précis est nécessaire dans ce domaine. Si le Conseil fédéral n'empoigne pas correctement ce problème, le Parlement doit alors persévérer.

Traduction : Pierre-Gabriel Bieri, Centre Patronal

AGENDA SWISSBOARDFORUM

Nos prochaines conférences

5 février 2024

Finanzkompetenz im VR: Auf den Punkt gebracht!

Partneranlass SwissBoardForum / Network for Innovative Corporate Governance (www.NICG.net)

Prof. Dr. oec. Michèle F. Sutter-Rüdissler

Direktorin am Institut für Law & Economics der HSG, unabhängige Aufsichts-, Bank- und Verwaltungsrätin verschiedener Unternehmen, Vorstandsmitglied SwissBoardForum

Dr. Cornel Germann

Vizedirektor am Institut für Law and Economics und Senior Research Fellow für Corporate Governance an der HSG

Hotel Schweizerhof, Zurich

28 février 2024

Le début du mandat d'administrateur, équilibre entre opportunités et risques

Prof. Dr. iur. Jean-Luc Chenaux

Prof. Dr. oec. Daniel Oyon

Prof. Dr. Edgar Philippin (modération)

Docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat, associé de Kellerhals Carrard (Lausanne), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne et membre du comité du SwissBoardForum

Anne Bobillier (co-modération)

Administratrice indépendante, membre du comité du SwissBoardForum

Hotel Royal Savoy, Lausanne

25 mars 2024

Erfolgreiche Nachfolgeregelungen – worauf es ankommt

Marc Hanslin

Rechtsanwalt, Partner Kellerhals Carrard für Gesellschaftsrecht und Unternehmensübernahmen

Randolf Hanslin

35 Jahre Geberit AG, von 2006 – 2012 Mitglied des Verwaltungsrates. Mehrheitsaktionär und ehemaliger Verwaltungsratspräsident Maestrani Schweizer Schokoladen AG

Roland Berner

SARASTROS GmbH Owner & Founder, Unabhängiger Verwaltungsratspräsident Maestrani Schweizer Schokoladen AG

Ralph Siegl (Moderation)

Partner Experts for Leaders AG, multipler Verwaltungsrat, VR-Delegierter und CEO Hochdorf Swiss Nutrition AG, Präsident SwissBoardForum

Zürich Marriott Hotel, Zurich

16 avril 2024

VR-Vergütungen - Wie abrechnen?

Maria Lapadula

Dr. iur., Spezialistin für arbeitsrechtliche Fragen beim Centre Patronal Bern

Hotel Schweizerhof, Zurich

Avril 2024

Le quotidien d'un administrateur, ses tâches et responsabilités

Date définitive et orateur à confirmer.

Karin Perraudin (modération)

Présidente et membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation et membre du comité du SwissBoardForum

Lausanne

Le calendrier des manifestations (y compris l'inscription en ligne) et des informations sur les événements de nos partenaires peuvent être consultés sur notre site internet <https://www.swissboardforum.ch/fr/Manifestations/Manifestations>



IMPRESSUM

Rédacteurs responsables :

Ralph Siegl, président SwissBoardForum (éditorial)
Martin Troxler, secrétaire général du SwissBoardForum [MTR]
Fabrice Tedeschi, secrétaire romand SwissBoardForum [FTE]

Layout: Silversign GmbH, Berne | **Images:** www.istock.com

SwissBoardForum | point paraît quatre fois par année | **Information:** www.swissboardforum.ch

Partenaires Premium :

la Mobilière

RAIFFEISEN

KPMG

CP
Centre Patronal

Partenaires médias :

HANDELSZEITUNG

PME